



Suivi de CONFINTEA VI :

Matrice de présentation des rapports nationaux pour la préparation du *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE)* et la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)

Rapport national soumis par le gouvernement de/du la France

Le présent rapport est soumis au nom du gouvernement de/du la France conformément aux engagements pris lors de la Sixième conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI)¹ énoncés dans le *Cadre d'action de Belém*², notamment pour tout ce qui concerne le suivi de sa mise en œuvre.

Les différentes sections du rapport reprennent les grands domaines évoqués lors de CONFINTEA VI. Des notes explicatives³, destinées à clarifier certains points, accompagnent ce rapport.

Institution chargée de soumettre ce rapport	Commission nationale française pour l'UNESCO
Date de soumission	juin 2012

¹ Pour plus d'informations sur CONFINTEA VI, voir : <http://www.unesco.org/fr/confinteavi/>

² Disponible en neuf langues à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/fr/confinteavi/belem-framework-for-action/>

³ Les notes explicatives sont censées servir de référence afin de clarifier la portée et le contexte de la matrice de présentation et définir certains termes fondamentaux.

Processus d'élaboration du rapport

Quel type d'institutions et de partenaires ont fourni des informations en appui à l'élaboration de ce rapport ?	Cocher toutes les réponses appropriées
Ministères gouvernementaux <ul style="list-style-type: none"> <li style="text-align: right;">Agriculture <li style="text-align: right;">Défense <li style="text-align: right;">Éducation <li style="text-align: right;">Affaires étrangères <li style="text-align: right;">Santé <li style="text-align: right;">Intérieur <li style="text-align: right;">Travail <li style="text-align: right;">Autres (<i>cocher et préciser ci-dessous</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> <li style="text-align: right;"><input type="checkbox"/>
Autres <ul style="list-style-type: none"> <li style="text-align: right;">Organisations de la société civile <li style="text-align: right;">Organisations nationales non gouvernementales <li style="text-align: right;">Organisations non gouvernementales internationales <li style="text-align: right;">Instituts de recherche/établissements éducatifs/universités <li style="text-align: right;">Entreprises privées <li style="text-align: right;">Agences des Nations Unies <li style="text-align: right;">Organisations bilatérales ou multilatérales hors ONU <li style="text-align: right;">Autres (<i>cocher et préciser ci-dessous</i>) <li style="text-align: right;">ANLCI 	<ul style="list-style-type: none"> <li style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> <li style="text-align: right;"><input checked="" type="checkbox"/>

Décrire brièvement le processus suivi pour produire ce rapport, en indiquant 1) le type d'autorités officielles consultées ou ayant contribué à sa préparation ; 2) le mode de consultation des partenaires et la manière dont les résultats de cette consultation ont été pris en compte ; et 3) les éléments à l'appui qui ont servi de base au rapport.

Ce rapport a été élaboré par la Commission nationale française, qui avait établi la réponse à l'enquête destinée à préparer la Conférence de Belem.

Monsieur Jean-Pierre Régnier, ancien responsable du Comité Education et secrétaire général de la Commission, qui avait préparé la réponse à l'enquête, nous a apporté tout son appui à l'élaboration de ce rapport.

Nous avons aussi comme interlocuteur M. Jean-Pierre Jeantheau, de l'ANLCI : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, aidé par ses collaborateurs, M. Hervé Fernandez et M. Elie Maroun.

la nouvelle édition de l'enquête IVQ. L'enquête a débuté en métropole fin 2011 avec au moins quatre extensions régionales (Nord Pas de Calais, Picardie, Ile de France et Provence-Alpes-Côte d'Azur). La collecte sur le terrain de l'enquête est terminée depuis le 23 janvier 2012. Le codage des productions écrites et la saisie de ce dernier, réalisés par l'ANLCl (en guise de participation), sont terminés depuis le 5 avril. L'Insee travaille sur la constitution d'un fichier général. Ce sont 5 extensions métropolitaines (Nord Pas de Calais, Picardie, Ile-de France, Haute Normandie et PACA) qui ont été conduites et deux enquêtes propres dans deux Départements d'Outre-Mer (en Guyane et à la Réunion). Les résultats de cette nouvelle enquête seront disponibles fin 2012. Elle fournira donc pour la première fois des informations sur l'évolution du phénomène de l'illettrisme en métropole.

L'ANLCl a poursuivi la diffusion des chiffres de l'illettrisme tant au niveau national que régional pour développer l'information et susciter l'engagement dans l'action. Des données fiables sur la situation des 18-65 ans sont maintenant disponibles dans les régions Ile-de-France, Guadeloupe, Provence-Alpes Côte d'Azur, Pays de Loire ; Lorraine, Réunion, Nord Pas de Calais, Martinique, Aquitaine et prochainement en plus de celles déjà citées à Mayotte et en Guyane, Picardie, Haute Normandie.

L'ANLCl a d'autre part mené pour OPCALIA une enquête IVQ parmi les salariés des entreprises de Mayotte, et est en train de conduire une autre enquête IVQ visant les salariés de l'Intérim dans 5 régions métropolitaines. Enfin l'ANLCl étudie avec le Ministère de la Justice la faisabilité d'une enquête IVQ dans les établissements pénitenciers. Ces enquêtes permettent de renseigner les partenaires sur l'importance du phénomène de l'illettrisme dans les populations visées par leurs actions de formation en ayant le même instrument de mesure que celui utilisé pour l'enquête nationale, et donc de pouvoir comparer la situation dans leur champ d'action à la référence nationale.

Une convention a été signée le 23 mars 2010 avec le commandement du service militaire adapté qui intervient dans les régions d'outre-mer. En application de cette convention, l'ANLCl a outillé les régiments du service militaire adapté en tests de repérage de l'illettrisme.

L'ANLCl, continue le développement de son Outil d'évaluation via Internet compatible avec IVQ et va le réutiliser dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) participant à l'expérimentation menée par ailleurs dans ceux-ci.

L'ANLCl participe à l'invitation de la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire) à l'étude de l'amélioration du suivi des jeunes post Journée Défense Citoyenneté et de la communication des résultats statistiques produits par la DEPP (Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance) suite aux tests passés lors de cette journée.

b. Bilan formation-emploi:

Le bilan formation-emploi propose des données essentielles sur les relations entre le système de formation et l'emploi en une vingtaine de classeurs incluant des tableaux, des cartes et des graphiques. Ces classeurs sont regroupés en 3 thèmes: l'école et ses sortants, l'insertion des jeunes et la formation tout au long de la vie. Ces données sont produites grâce à la coopération entre le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) et les Ministères chargés de l'éducation et de l'emploi. La Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) élaborée par l'UNESCO est utilisée pour les comparaisons entre pays.

1.4 Votre pays a-t-il changé de méthode de collecte de données sur l'alphabétisation

<p>depuis l'examen à mi-parcours de la DNUA en 2006 ? <i>Dans l'affirmative, sélectionner ci-dessous la/les option/s qui décrit/vent le mieux ce/ces changement/s</i></p> <p>Introduction de nouvelles définitions conceptuelles de l'alphabétisation (pour les politiques)</p> <p>Introduction de nouvelles définitions conceptuelles de l'alphabétisation (uniquement aux fins de la collecte des données)</p> <p>Nouvelles méthodes d'évaluation des niveaux d'alphabétisation des jeunes et/ou des adultes</p> <p>Augmentation de la périodicité sans changements conceptuels significatifs</p> <p>Autres changements (<i>préciser ci-dessous</i>)</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p>1.5 Votre pays a-t-il rencontré des difficultés pour collecter des données sur l'alphabétisation ?</p> <p><i>Dans l'affirmative, décrire ces problèmes succinctement ci-dessous :</i></p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>1.6 Ajoutez des informations, explications ou commentaires que vous estimez pertinents afin de clarifier les éventuelles difficultés rencontrées pour répondre aux questions de cette section.</p>	

2. Politique : engagement des politiques en faveur de l'éducation et de l'alphabétisation des adultes

2.1 Votre pays s'est-il doté de lois, de réglementations ou de toute autre mesure/initiative de politique publique visant spécifiquement à soutenir l'apprentissage tout au long de la vie ou l'éducation et l'alphabétisation des adultes ?

Citer ces textes et préciser l'année de leur adoption, en annexant si possible des documents/des éléments probants.

	Oui	Non	<i>Dans l'affirmative : citer les instruments juridiques/de politique et les éléments à l'appui (ajouter autant de lignes que nécessaire)</i>	Année
Apprentissage tout au long de la vie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Texte de la Constitution de la République, déjà cité en 1.1 - Code de l'Éducation de 2000 - Loi d'orientation N° 89-486 du 10/7/1989 qui a fait de l'éducation la première priorité nationale; - Loi N° 2005-380 du 23/5/2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école: faire réussir tous les apprenants; mieux garantir l'égalité des chances et favoriser l'insertion professionnelle; 	
Éducation des adultes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi du 16/7/1971 instaurant la formation professionnelle continue; - Loi de mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social : notamment le droit individuel à la formation. - réforme en 2009 de la loi de 2004, en vue de l'amélioration du lien entre la formation et l'emploi et la qualité des emplois, pour rendre l'individu acteur de son parcours professionnel 	
Alphabétisation des adultes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lutte contre l'illettrisme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - loi d'orientation du 29/7/1998 relative à la lutte contre les exclusions ; - Code du travail, dans sa nouvelle version entrée en vigueur le 1/5/2008 et qui fait référence à la lutte contre l'illettrisme. <p>Dans l'avant-propos au Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française pour 2002, le Premier ministre rappelle que «la maîtrise du français et la lutte contre l'illettrisme est un objectif essentiel de l'action gouvernementale, en posant la connaissance de la langue française comme un facteur déterminant de l'insertion sociale et culturelle » : « atteindre ces objectifs exige une coordination efficace de l'action de l'Etat et des organismes qui interviennent dans ces domaines ».</p> <p>Le Président de la République a rappelé dans une allocution prononcée le 14 juillet 2003 que la lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale.</p> <p>Un groupe d'étude parlementaire sur l'illettrisme a été mis en place le 21 février 2012. Ce groupe d'étude, présidé par le député Pierre Lequillier, a</p>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

auditionné l'ANLCI.

2.2 Quels sont les groupes d'apprenants visés par les politiques actuelles de votre pays en matière d'éducation et/ou d'alphabétisation des adultes ?

Il peut s'agir des femmes, des jeunes, des populations autochtones, des groupes linguistiques/ethniques minoritaires, des migrants, des personnes handicapées, des habitants des zones rurales, des prisonniers ou d'autres groupes (à préciser).

Quels sont les groupes d'âge visés ? Quelle est la taille du groupe cible ?

	<i>Groupes cibles spécifiques, y compris la fourchette d'âge (ajouter autant de lignes que nécessaire)</i>	<i>Nombre total d'individus dans le groupe</i>
Éducation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes en insertion professionnelle, bénéficiant d'une formation par les Conseils régionaux - Jeunes en difficulté, accueillis par les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation, qui se sont développées par la volonté conjointe des collectivités territoriales et de l'Etat de coordonner leurs interventions en faveur des jeunes de 16-25 ans - les actifs occupés (salariés) : le pourcentage de salariés ayant suivi au moins un stage a poursuivi sa progression. Il s'élevait en 2007/08 à 42,9%. La part des femmes représente 39,4%. - les demandeurs d'emplois, dont la formation professionnelle est financée principalement par 3 acteurs: l'Etat, les régions, et les ASSEDIC aujourd'hui Pôle Emploi 	
Alphabétisation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> - Les publics spécifiques: <ul style="list-style-type: none"> * les handicapés (le Code du travail fait obligation à l'Etat et à ses partenaires régionaux et sociaux de définir et de mettre en œuvre des politiques régionales de formation pour les personnes handicapées); * les personnes détenues en milieu pénitentiaire (les dispositifs de formation professionnelle contribuent à leurs réinsertion sociale). Pour elles, l'IRILL (programme insertion, réinsertion et lutte contre l'illettrisme) est toujours actif en milieu carcéral. <p>La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale ; ce sont les personnes en difficulté qui sont visées, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine... Plus de 3 100 000 de personnes sont concernées, soit 9% de la population adulte âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France.</p>	

2.3 La/les politique/s nationale/s fixe/nt- elle/s des objectifs ou des délais aux mesures prises en faveur de l'éducation et/ou de l'alphabétisation des adultes ?

Dans l'affirmative, préciser quel est l'objectif poursuivi et, le cas échéant, le calendrier fixé.

	<i>Oui Non</i>	<i>Objectif</i>	<i>Calendrier</i>
Éducation des adultes	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le rapport 2010 sur la formation professionnelle, annexé au projet de loi de finances, stipule dans son introduction : "en assurant la formation continue et le développement des compétences, le système de formation professionnelle a constitué un facteur essentiel, depuis le début des années 1970, de compétitivité de l'économie et du</p>	en cours

<p>Alphabétisation des adultes</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>progrès social. La France consacre depuis 2002 environ 1,5% de son produit intérieur brut à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, ce qui a représenté en 2007 un investissement de plus de 28 milliards d'euros. Les difficultés économiques auxquelles est confronté notre pays depuis mi-2008 ont renforcé la nécessité d'utiliser au mieux les outils de la formation professionnelle au service du maintien dans l'emploi, de la mobilité professionnelle ou du retour vers l'emploi". Il s'agit de la lutte contre l'illettrisme qui est une priorité nationale. Elle est coordonnée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) qui est chargée de fédérer et d'optimiser les moyens qui lui sont consacrés, qu'ils viennent de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile. Grâce aux initiatives de l'ANLCI et de ses partenaires, une plus grande sécurisation des parcours professionnels des salariés en situation d'illettrisme est aujourd'hui possible. Les actions de lutte contre l'illettrisme mises en place par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) au profit des entreprises adhérentes ont connu des développements très importants grâce aux moyens du Fonds de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSP) qui a consacré 80 millions d'euros au développement de la lutte contre l'illettrisme en métropole et 13 millions d'euros au soutien d'actions de lutte contre l'illettrisme des salariés des départements d'outre-mer. Pour accompagner ces développements, l'ANLCI a identifié, formalisé et diffusé les bonnes pratiques avec l'aide du fonds social européen et des actions de sensibilisation ont été engagées pour que ce problème délicat soit abordé efficacement avec les entreprises et les salariés. De nombreux outils de positionnement et de formation ont par ailleurs été développés à partir du Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle (RCCSP) que l'ANLCI diffuse depuis 2009. Pour fédérer l'ensemble de ces initiatives autour de principes clairs (une définition commune de l'illettrisme, la mesure du niveau réel des personnes avec l'aide du RCCSP,</p>	<p>en cours</p>
------------------------------------	---	---	-----------------

l'identification des réponses de qualité, la nécessité d'inscrire la formation de base dans le contexte professionnel), l'ANLCI a proposé aux OPCA de s'engager sur une Charte de bonnes pratiques pour le développement des actions de lutte contre l'illettrisme dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels.

Cette charte a été signée par 23 OPCA sous l'égide du ministère chargé de la formation professionnelle à l'occasion de la journée de mobilisation contre l'illettrisme en entreprise organisée par la ministre le 29 mars 2011 au Conseil économique et social environnemental à Paris. Cette rencontre a servi également de cadre à la présentation et à la diffusion d'une version simplifiée du Référentiel des Compétences- Clés en Situation Professionnelle. La charte de bonnes pratiques rassemble les OPCA qui couvrent les secteurs professionnels suivants : textile, habillement, cuir et secteurs connexes ; établissements de l'hospitalisation privée et du secteur médico-social à statut commercial ; acteurs de la ville ; transport ; salariés de l'artisanat et des métiers de services ; petites et moyennes entreprises ; économie sociale ; agro-alimentaire ; propreté ; travail temporaire ; communication graphique et multimédias ; entreprises de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif ; entreprises du commerce et de la distribution ; industrie hôtelière, de la restauration et des activités de loisir ; commerce de gros et commerce international ; matériaux pour la construction et l'industrie ; salariés des exploitations et entreprises agricoles ; services de l'automobile, du bâtiment, des travaux publics, des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs ; ce qui représente en tout une couverture de 14 millions de salariés.

Le 29 mars 2011, l'ANLCI a ouvert une plateforme internet Entreprise dédiée à la thématique "Illettrisme et Travail". Cet espace (www.formationdebase.net) rassemble de nombreux outils réalisés et mis à disposition de tous par l'ANLCI et ses partenaires en direction des salariés, des demandeurs d'emploi, des agents des collectivités..., et propose une mutualisation des bonnes pratiques (et notamment les kits du praticien issus du Forum des Pratiques).

2.4 Votre pays a-t-il adopté une politique de langue d'instruction dans l'éducation des adultes ?	Oui	Non
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Dans l'affirmative, analyser succinctement cette politique et fournir des éléments à l'appui, y compris sa date d'entrée en vigueur :</i></p> <p>Il faut considérer ces trois aspects :</p> <p>a. le français est la langue officielle du pays L'enseignement à l'école est en français, étant entendu que l'apprentissage des langues étrangères est développé dès l'école primaire, avec au niveau secondaire un souci de diversification. Par ailleurs, l'enseignement des langues régionales est également prévu.</p> <p>b. des dispositifs sont prévus pour l'apprentissage de la langue du pays d'accueil par les adultes immigrants</p> <p>c. le français, langue étrangère, est la langue française enseignée à des non-francophones, dans un but culturel, professionnel ou encore touristique. Il faut le distinguer de l'alphabétisation qui s'adresse à des adultes qui n'ont jamais été scolarisés.</p> <p>Ceci étant, il faut aussi savoir qu'en soi il n'y a pas d' "obligation formelle", de politique, mais que dans la pratique c'est le français qui est utilisé.</p>		

2.5 Existe-t-il dans votre pays un cadre politique pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation de l'apprentissage non formel et informel ?	Oui	Non
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Dans l'affirmative, analyser succinctement ce cadre et fournir des éléments à l'appui, y compris sa date d'introduction :</i></p> <p>Une loi de 2002 a mis concrètement en place la validation des acquis de l'expérience (VAE) qui permet à de nombreuses personnes d'obtenir chaque année une certification de leurs compétences acquises par l'expérience ainsi valorisée.</p> <p>Le candidat à la VAE doit accomplir avec succès le parcours suivant : une période d'information et de conseil, suivie d'une phase de recevabilité de son projet. Il doit ensuite préparer sa demande en se faisant accompagner d'un Conseiller VAE. L'évaluation est faite par un jury composé d'enseignants et de professionnels qui prend sa décision sur la demande de certification. Un suivi du candidat est assuré en vue de l'aider à réussir la reconnaissance de son parcours professionnel et personnel.</p>		

2.6 Depuis CONFINTEA VI (décembre 2009), votre pays a-t-il formulé ou actualisé des plans nationaux ou infranationaux ?	Oui	Non
Éducation des adultes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Dans l'affirmative, fournir une explication succincte et les éléments à l'appui :</i> Les recommandations prises par la Conférence de Belem fin 2009 sont trop récentes pour avoir eu un impact direct sur la politique et les programmes en matière d'éducation des adultes. Elles constituent néanmoins une source importante d'inspiration et de référence. La France souhaite notamment que les recommandations de CONFINTEA VI conduisent à l'élaboration et à l'adoption au niveau de l'UNESCO d'un cadre international de référence concernant la validation des acquis de l'expérience.</p>		
Alphabétisation des adultes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Dans l'affirmative, fournir une explication succincte et les éléments à l'appui :</i> Voir ci-dessus</p>		

2.7 L'éducation et l'alphabétisation des adultes sont-elles intégrées dans d'autres plans/stratégies nationaux ?			
Éducation des adultes :	<i>Cocher toutes les réponses appropriées</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Éléments à l'appui</i>
Plan national de développement	<input type="checkbox"/>		
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	<input type="checkbox"/>		
Stratégie d'éducation	<input checked="" type="checkbox"/>		
Stratégie de développement des compétences (y compris éducation et formation professionnelles)	<input checked="" type="checkbox"/>		
Plan sectoriel d'éducation de l'Initiative de mise en œuvre accélérée pour l'Éducation pour tous (IMOA/EPT)	<input type="checkbox"/>		
Stratégie pour le développement durable	<input checked="" type="checkbox"/>		
<i>Autres (préciser ci-dessous)</i>	<input type="checkbox"/>		

Alphabétisation des adultes :	<i>Cocher toutes les réponses appropriées</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Éléments à l'appui</i>
Plan national de développement	<input type="checkbox"/>		
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	<input type="checkbox"/>		
Stratégie d'éducation	<input checked="" type="checkbox"/>		Lutte contre l'illettrisme
Stratégie de développement des compétences (y compris éducation et formation professionnelles)	<input checked="" type="checkbox"/>		Lutte contre l'illettrisme

Plan sectoriel d'éducation de l'Initiative de mise en œuvre accélérée pour l'Éducation pour tous (IMOA/EPT)	<input type="checkbox"/>	
Stratégie pour le développement durable	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autres (préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/>	

2.8 Des apprenants adultes et/ou des adultes suivant une alphabétisation ont-ils pris part aux discussions entourant la politique et/ou les plans adoptés dans votre pays ?

	Oui	Non	Politique/plan (ajouter autant de lignes que nécessaire)	Éléments à l'appui
Éducation des adultes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Alphabétisation des adultes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Dans l'affirmative, préciser comment cette participation s'est concrétisée :

2.9 Ajoutez des informations, explications ou commentaires que vous estimez pertinents afin de clarifier les éventuelles difficultés rencontrées pour répondre aux questions de cette section.

Comme les réponses précédentes l'ont montré, il existe un ensemble de textes législatifs qui concourent à la réalisation de l'éducation des adultes notamment à travers la formation professionnelle continue. Il en est de même pour la lutte contre l'illettrisme. L'ensemble de ces textes offrent une stratégie d'éducation tout au long de la vie qui s'intègre dans une perspective de développement durable.

3. Gouvernance : gouvernance et coopération pour l'éducation et l'alphabétisation des adultes

3.1 Indiquer le nom des organisations, institutions ou agences participant à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'éducation et d'alphabétisation des adultes. Cochez le/les niveau/x (national, infranational) auquel/auxquels ces organismes interviennent.

Gouvernemental :

Institution (ajouter autant de lignes que nécessaire)	Niveau (cocher toutes les réponses appropriées)		Cette institution participe-t-elle à la mise en œuvre des programmes/cours (cocher toutes les réponses appropriées) ?	
	National	Infranational	Éducation des adultes	Alphabétisation des adultes
- Ministère de l'Education; - Ministère de l'Enseignement supérieur -Ministère de la Culture et de la Communication; -Ministère des Sports et de la Jeunesse; -Ministère des Affaires sociales et de la Santé; - Ministère de l'Agriculture; Ministère de la justice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les Centres de formation professionnelle et de promotion agricole	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La Cité des sciences et de l'industrie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Centre national d'enseignement à distance (propose des formations en matières professionnelles)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le Centre INFFO (qui a pour mission de concevoir et diffuser des produits et des services d'information au niveau national)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les Universités (l'offre de formation continue des universités)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Conservatoire national des Arts et Métiers (grand établissement public remplissant 3 missions: formation professionnelle des adultes, recherche technologique et innovation; diffusion de la culture scientifique et technique).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les régions (offre de formation et de formation professionnelle des Conseils régionaux)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les GRETA (structures relevant du Ministère de l'Education qui organisent des formations pour adultes dans presque tous les domaines professionnels)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Non gouvernemental :				
<i>Institution (ajouter autant de lignes que nécessaire)</i>	<i>Niveau (cocher toutes les réponses appropriées)</i>		<i>Cette institution participe-t-elle à la mise en œuvre des programmes/cours (cocher toutes les réponses appropriées) ?</i>	
	National	Infranational	Éducation des adultes	Alphabétisation des adultes
Les Associations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

agrées "Jeunesse et éducation populaire" et "sports"				
--	--	--	--	--

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les Entreprises	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les OPCA dont Agéfos-PME (fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises), OPCALIA...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Association "Savoir-lire"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fédération française des Maisons des jeunes et de la culture	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ligue de l'enseignement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Solidarité laïque	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fondation des Caisses d'épargne pour la solidarité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.2 Existe-t-il une entité au plan national chargée de coordonner les activités d'éducation et/ou d'alphabétisation des adultes ?	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Éducation des adultes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Dans l'affirmative, indiquer ses coordonnées et le contact :</i> Des concertations sont organisées régulièrement sur le plan national entre les différentes instances ministérielles qui ont une responsabilité dans ce domaine. Cependant, il n'existe pas d'organe chargé spécifiquement de coordonner les activités d'éducation des adultes.</p>		
Alphabétisation des adultes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Dans l'affirmative, indiquer ses coordonnées et le contact :</i> L'ANLCI : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) Contact : M. Jean-Pierre JANTHEAU 1 place de l'École - BP 7082 - 69348 LYON cedex 07</p>		

3.3 Le gouvernement national engage-t-il des actions spécifiques pour faciliter la coopération entre les différentes parties prenantes	Oui	Non
... pour l'éducation des adultes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Dans l'affirmative, indiquer le type d'activités engagées et/ou de cadres en place et fournir les éléments à l'appui :</i></p> <p>c.f. réponse à la question 3.2</p> <p>Il est à noter qu'il existe une Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Cet établissement public national a pour mission de contribuer à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.</p>		
... pour l'alphabétisation des adultes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Dans l'affirmative, indiquer le type d'activités engagées et/ou de cadres en place et fournir les éléments à l'appui :</i></p> <p>Rôle de coordination de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Créée en octobre 2000, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement. Groupement d'intérêt public, structure souple réunissant partenaires publics et privés, elle organise le partage du travail, dans le cadre des compétences et champs d'intervention propres à chacun ; elle n'accorde pas de subventions, mais travaille à produire de la valeur ajoutée à travers un plan d'actions qui conjugue les efforts de tous.</p> <p>Son organisation traduit la volonté de permettre à chacun de participer aux prises de décision et de prendre part à une action commune et concertée.</p> <p>Afin que chacun comprenne mieux la place qui lui revient, l'ANLCI s'est dotée dès 2003 d'un outil structurant : le cadre national de référence, point d'ancrage d'une politique nationale transversale, cohérente et partagée. A la fin de l'année 2010, la convention constitutive de l'ANLCI a été renouvelée pour cinq ans soit jusqu'en 2015. Son champ d'intervention a été confirmé.</p>		

3.4 Le gouvernement national assure-t-il le renforcement des capacités pour que toutes les parties prenantes puissent participer à l'élaboration des politiques et des programmes, à leur mise en œuvre et à leur évaluation	Oui	Non
... pour l'éducation des adultes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Dans l'affirmative, indiquer le type d'activités engagées et fournir les éléments à l'appui :</i></p> <p>Des dispositions sont prévues pour développer des dynamiques de convergence et de complémentarité entre les différentes politiques investies dans le champ de l'éducation et notamment de l'éducation des adultes. La création et le renforcement de synergies sont nécessaires pour la réussite de l'action en ce domaine.</p>		
... pour l'alphabétisation des adultes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Dans l'affirmative, indiquer le type d'activités engagées et fournir les éléments à l'appui :</i></p> <p>Lutte contre l'illettrisme : coordonner les décisions et les actions sur les territoires, évaluer les impacts des politiques sous l'autorité des Préfets de région en lien avec les Rectorats et les collectivités territoriales.</p> <p>Vingt-quatre plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme sont actuellement signés par les Préfets de région, les Présidents de conseils régionaux, les Recteurs en France métropolitaine et dans les régions d'outre-mer. Après s'être mis d'accord sur le diagnostic de la situation en région, le plan régional définit des priorités d'action et rend compte des moyens mobilisés par l'Etat, les collectivités et</p>		

les entreprises pour prévenir et faire reculer l'illettrisme. Interministériels et partenariaux, les plans régionaux rendent lisibles l'action de tous les services de l'Etat en région, des collectivités et des entreprises contre l'illettrisme.

En 2011, plusieurs régions ont signé la deuxième génération, voire la troisième génération des plans régionaux.

D'autres régions poursuivent ou débutent les travaux préparatoires au renouvellement de leurs plans avec un effort significatif dans l'évaluation, notamment dans la région Ile-de-France.

Enfin deux régions, l'Aquitaine et la Bretagne, sont sur le point de finaliser avec un appui significatif de l'agence leur premier plan régional.

L'ANLCI a poursuivi l'outillage et la professionnalisation de son réseau de chargés de mission régionaux rattachés auprès des préfets de région notamment sur les questions d'évaluation des politiques publiques pour que cette dimension soit mieux prise en compte dans l'élaboration et le suivi des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme. L'objectif est que l'ensemble des plans régionaux de la deuxième génération soit évalué. Ce cycle de formation a été complété par la mise à disposition auprès des préfets de région d'un guide méthodologique pour élaborer, suivre et évaluer les plans régionaux.

(voir plus haut).

3.5 Les communautés locales jouent-elles un rôle dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
... pour l'éducation des adultes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... pour l'alphabétisation des adultes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.6 Ajoutez des informations, explications ou commentaires que vous estimez pertinents afin de clarifier les éventuelles difficultés rencontrées pour répondre aux questions de cette section.

Explication 3.5: les régions sont, avec l'Etat et les entreprises, les principaux acteurs de la formation professionnelle continue. Les régions ont une compétence générale en ce domaine. Les Conseils régionaux sont chargés de définir et de mettre en œuvre une politique d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

4. Financement : investissements dans l'éducation et l'alphabétisation des adultes

4.1 Les données sur les dépenses publiques fournies dans ce questionnaire doivent renvoyer aux dépenses réelles. Si cette information n'est pas disponible, indiquer les allocations budgétaires. Préciser le type de données communiquées :

<i>Dépenses réelles</i> <input checked="" type="checkbox"/>	<i>Allocation budgétaire</i> <input type="checkbox"/>
--	--

4.2 Préciser la devise utilisée :

Euros: en milliards.

4.3 Préciser l'unité monétaire utilisée dans les tableaux suivants :

<i>Unité</i>	<i>Centaines</i> <input type="checkbox"/>	<i>Milliers</i> <input type="checkbox"/>	<i>Millions</i> <input type="checkbox"/>
--------------	--	---	---

4.4 Quel a été le niveau total de dépenses publiques d'éducation et de formation au cours des exercices 2009 et 2010 (en monnaie locale)⁴

	<i>Niveau (2009)</i>	<i>Niveau (2010)</i>	<i>Source</i>
<i>Gouvernement national</i>		Chiffres concernant les 2 niveaux : En 2010, la dépense intérieure d'éducation atteint 134,8 milliards d'euros soit 7% de la richesse nationale (PIB)	Source: Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
<i>Gouvernements infranationaux⁵</i>			
<i>Total</i>			

4.5 Des données équivalentes sur le niveau des contributions financières à l'éducation des adultes de la part des agents suivants sont-elles disponibles ?

	<i>Niveau (2009)</i>	<i>Niveau (2010)</i>	<i>Non disponible</i>
<i>Gouvernement national</i>	Chiffres 2008 : 29,8 milliards d'euros pour la formation continue des jeunes et des adultes		<input type="checkbox"/>
<i>Gouvernements infranationaux⁵</i>	montant compris		<input type="checkbox"/>

⁴ Comprend les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement pour l'éducation et la formation directement allouées aux établissements d'éducation ainsi que les transferts et paiements aux élèves (bourses, subventions ou prêts pour les frais de scolarité et/ou pour la vie quotidienne) et au secteur privé. Ne comprend pas les dépenses autres que celles destinées aux établissements d'éducation (administration générale du ministère, par exemple). Si ces informations ne sont pas disponibles, fournir des estimations aussi précises que possible. Dans tous les cas, expliquer en détail le calcul ayant conduit au résultat reporté et les éventuelles anomalies (éléments non couverts, etc.).

⁵ Vérifier qu'il n'y ait pas de doublons du fait des transferts entre les différents niveaux de gouvernement.

	dans le précédent chiffre		
<i>Organisations de la société civile</i>			<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Donneurs/aide internationale (hors prêts)</i>			<input type="checkbox"/>
<i>Entreprises privées</i>	2,92% de la masse salariale en formation : 12 milliards d'euros en 2009 consacrés à la formation continue.		<input type="checkbox"/>
<i>Apprenants/ménages</i>			<input checked="" type="checkbox"/>

4.6 Des données équivalentes sur le niveau des contributions financières à l'alphabétisation des adultes de la part des agents suivants sont-elles disponibles ?			
	<i>Niveau (2009)</i>	<i>Niveau (2010)</i>	<i>Non disponible</i>
<i>Gouvernement national</i>		Chiffres non disponibles (la participation financière de l'Etat et des collectivités territoriales s'inscrit comme suit: - une coordination nationale : l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme - un engagement fort des Services de l'Etat dans les régions et des départements - des projets d'action stratégique de l'Etat en régions - des contrats de projets Etat-Région - une implication dans la politique de la ville - des contrats urbains de cohésion sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Gouvernements infranationaux⁵</i>		Voir ci-dessus	<input type="checkbox"/>
<i>Organisations de la société civile</i>			<input type="checkbox"/>
<i>Donneurs/aide internationale (hors prêts)</i>			<input type="checkbox"/>
<i>Entreprises privées</i>			<input type="checkbox"/>
<i>Apprenants/ménages</i>			<input type="checkbox"/>

4.7 De nouveaux mécanismes ou sources de financement pour l'éducation et l'alphabétisation des adultes ont-ils été introduits depuis CONFINTEA VI (décembre 2009) ?	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1190 201 1328 275"><i>Oui</i></td> <td data-bbox="1328 201 1421 275"><i>Non</i></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1190 275 1328 310"><input type="checkbox"/></td> <td data-bbox="1328 275 1421 310"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Oui</i>	<i>Non</i>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<p><i>Dans l'affirmative, décrire ces mécanismes ou sources de financement de manière succincte :</i></p> <p>A priori, non.</p> <p>Cependant, sans être liée directement aux recommandations de CONFINTEA VI, la loi du 29 novembre 2009 relative à l'orientation, la formation et la qualification professionnelle doit être citée car elle s'inscrit dans une longue évolution où les travaux de l'UNESCO constituent une source de référence. Cette nouvelle législation a pour objet de permettre aux salariés les moins qualifiés de bénéficier davantage de la formation professionnelle continue. Elle modifie aussi le système de financement (collecte et répartition de fonds) de la formation professionnelle continue. Elle étend les conditions d'application du "Droit individuel à la formation" et met en place de nouveaux dispositifs comme "le passeport-formation" .</p>					

4.8 Ajoutez des informations, explications ou commentaires que vous estimez pertinents afin de clarifier les éventuelles difficultés rencontrées pour répondre aux questions de cette section.
<p>Le passeport-formation a été mis en place en 2003 par les partenaires sociaux ; le salarié y inscrit ses compétences, ses activités, tout au long de son parcours professionnel. Cet outil a surtout une valeur consultative.</p>

5. Participation : accès et participation des jeunes et des adultes aux programmes d'éducation et d'alphabétisation

5.1 Indiquer les domaines d'apprentissage investis par les différentes organisations. Identifier les groupes cibles (femmes, jeunes, populations autochtones, minorités linguistiques/ethniques, migrants, personnes handicapées, habitants des zones rurales, prisonniers et autres) et préciser si les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont utilisées.

Organisations du secteur public	Cocher toutes les réponses appropriées	Groupe/s cible/s	Utilisation des TIC
<i>Alphabétisation (lecture, écriture et calcul)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Femmes ; jeunes ; immigrants ; personnes en détention notamment.	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Formation professionnelle (technique, liée à un revenu)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	1. Tous les salariés dans la mesure où ils bénéficient selon la loi d'un droit individuel à la formation (DIF) 2. Les jeunes et les personnes sans emploi auxquels sont offerts des dispositifs d'insertion ou de réinsertion professionnelle 3. Les groupes cibles énumérés dans la présentation du 5.1	<input type="checkbox"/>
<i>Compétences pour la vie et/ou enjeux sanitaires</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mêmes groupes cibles que précédemment	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Utilisation des TIC</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Langues officielles/locales</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	La langue officielle est le français. Parmi les langues régionales qui existent en France, 13 peuvent être apprises dans le cadre de l'enseignement initial (système éducatif).	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Langues étrangères</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Élèves de l'école à l'université : 64 langues sont offertes au baccalauréat.	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Éducation aux droits de l'homme, éducation civique</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	De nombreux groupes de la population vivant en France	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Culture générale/développement personnel (artistique, culturel, etc.)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Autres (les décrire de manière succincte ci-dessous :) Management de projets</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cadres de l'Administration	<input checked="" type="checkbox"/>

Entreprises privées	<i>Cocher toutes les réponses appropriées</i>	<i>Groupe/s cible/s</i>	<i>Utilisation des TIC</i>
<i>Alphabétisation (lecture, écriture et calcul)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	1. Salariés des entreprises, 2. Autres groupes cibles qui peuvent être les mêmes que ceux de la rubrique organisation du Secteur public	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Formation professionnelle (technique, liée à un revenu)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Compétences pour la vie et/ou enjeux sanitaires</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Utilisation des TIC</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Langues officielles/locales</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Langues étrangères</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Éducation aux droits de l'homme, éducation civique</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Culture générale/développement personnel (artistique, culturel, etc.)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Autres (les décrire de manière succincte ci-dessous :)</i> Management de projets, Management des risques	<input checked="" type="checkbox"/>	Cadres d'entreprises en formation	<input checked="" type="checkbox"/>

Société civile ou organisations non gouvernementales	<i>Cocher toutes les réponses appropriées</i>	<i>Groupe/s cible/s</i>	<i>Utilisation des TIC</i>
<i>Alphabétisation (lecture, écriture et calcul)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les groupes cibles identifiés par le questionnaire	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Formation professionnelle (technique, liée à un revenu)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Compétences pour la vie et/ou enjeux sanitaires</i>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Utilisation des TIC</i>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Langues officielles/locales</i>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Langues étrangères</i>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Éducation aux droits de l'homme, éducation civique</i>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Culture générale/développement personnel (artistique, culturel, etc.)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Autres (les décrire de manière succincte ci-dessous :)</i>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

5.2 Existe-t-il des enquêtes sur l'offre et la demande ?		
	Offre	Demande
Éducation des adultes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Alphabétisation des adultes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Fournir les éléments à l'appui ou joindre les rapports préparés à partir des informations retirées de ces enquêtes (le cas échéant) :

1. L'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques fournit des études et des analyses sur l'éducation et la formation, sur l'accès à la formation, sur l'insertion professionnelle, sur la parité entre hommes et femmes;
2. Les instances ministérielles chargées du travail et de l'emploi disposent d'un service intitulé DARES qui publie des études, recherches et statistiques et élabore un bilan annuel à partir de ces données. Dans ce cadre, figurent d'utiles statistiques sur les politiques de formation professionnelle
3. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) s'est attachée à exploiter les données relatives à l'illettrisme en France fournies par l'INSEE.

5.3 Indiquer dans quelle/s langue/s l'alphabétisation a lieu. Indiquer si des supports d'apprentissage sont disponibles dans les différentes langues.

<i>(ajouter autant de lignes que nécessaire)</i>	<i>Cocher lorsqu'il s'agit de la langue utilisée par les supports d'apprentissage</i>
L'éducation et la formation se déroulent en français. L'apprentissage d'une ou plusieurs langues peut être partie intégrante du processus d'apprentissage, notamment dans le cadre de l'éducation initiale (système éducatif formel) et dans la formation des enseignants de langues et DNL (Disciplines non linguistiques).	<input checked="" type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>

5.4 Indiquer en les décrivant succinctement les principales difficultés rencontrées, le cas échéant, pour organiser des cours d'alphabétisation dans des langues autres que la/les langue/s officielle/s ou dominante/s.

Pas de réponse

5.5 Les langues dans lesquelles sont organisés les programmes d'alphabétisation ont-elles évolué depuis l'examen à mi-parcours de la DNUA en 2006 ?

<i>Oui</i>	<i>Non</i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans l'affirmative, décrire ces changements de manière succincte et fournir les éléments à l'appui :
Pas de réponse

5.6 À quel échelon administratif les supports d'alphabétisation sont-ils mis au point et qui participe à ce processus ?			
	Cocher toutes les réponses appropriées	Les communautés locales sont-elles impliquées ?	
		Oui	Non
National	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infranational	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Fournir les éléments à l'appui ou joindre les documents relatifs à la participation des communautés locales :</p> <p>Une réponse a été donnée à cette question dans la mesure où on peut lui rattacher la lutte contre l'illettrisme dans laquelle sont impliqués à la fois l'Etat et les collectivités territoriales, notamment les régions et les villes. A titre d'exemple d'action menée par les collectivités locales, voir ce qui est mis en place par le Conseil Régional d'Ile-de-France : http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/formations-emploi/</p>			

5.7 Ajoutez des informations, explications ou commentaires que vous estimez pertinents afin de clarifier les éventuelles difficultés rencontrées pour répondre aux questions figurant dans les paragraphes 5.1 à 5.6. Insister sur les pratiques et les services innovants en direction des groupes marginalisés.

5.8 Le gouvernement collecte-t-il des informations sur les éléments suivants :	Cocher toutes les réponses appropriées
Inscriptions dans les programmes d'éducation des adultes (hors alphabétisation) ?	<input checked="" type="checkbox"/>
Fréquentation des programmes d'éducation des adultes (hors alphabétisation) ?	<input checked="" type="checkbox"/>
Achèvement des programmes d'éducation des adultes (hors alphabétisation) ?	<input checked="" type="checkbox"/>
Inscriptions dans les programmes d'alphabétisation ?	<input checked="" type="checkbox"/>
Fréquentation des programmes d'alphabétisation ?	<input checked="" type="checkbox"/>
Achèvement des programmes d'alphabétisation ?	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Fournir les documents et les statistiques correspondants, s'ils sont disponibles, ou les éléments à l'appui :</p> <p>1. Le terme "programmes d'alphabétisation" doit être compris en France comme "programmes de lutte contre l'illettrisme".</p> <p>2. Se référer à la réponse à la question 5.2 qui mentionne l'INSEE, la DARES et l'ANLCI comme producteurs de données statistiques et d'études.</p>	

5.9 Le gouvernement mesure-t-il les résultats des programmes suivants en terme d'apprentissage (cocher toutes les réponses appropriées) :				
	Uniquement par les enseignants/animateurs	Tests normalisés à des fins statistiques	Tests normalisés à des fins de certification	Autres
Programmes d'éducation des adultes (hors alphabétisation) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Programmes d'alphabétisation des adultes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Fournir les documents et les statistiques correspondants, s'ils sont disponibles, ou les éléments à l'appui :</p> <p>Il est difficile de répondre à cette question telle que formulée.</p>				

1. Les formateurs peuvent naturellement fournir des indications utiles sur les succès, les échecs rencontrés dans les parcours d'apprentissage.
2. Par ailleurs, les réponses aux questions précédentes du questionnaire ont montré l'utilité des données statistiques fournies par plusieurs organismes nationaux.
3. En ce qui concerne la certification, il existe en France une Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) qui est une Commission interministérielle, interprofessionnelle et inter-institutionnelle. Elle a pour mission de :
 - répertorier l'offre de certifications professionnelles (Répertoire national des certifications professionnelles),
 - instruire les demandes d'enregistrement et actualiser le Répertoire national des certifications professionnelles,
 - veiller au renouvellement et à l'adaptation des diplômes et titres, suivre l'évolution des qualifications et l'organisation du travail,
 - émettre des recommandations à l'attention des institutions délivrant des certifications professionnelles et des certificats de qualification.Elle contribue aux travaux internationaux sur la transparence des qualifications.

5.10 Y a-t-il des différences entre les hommes et les femmes en termes de participation aux programmes d'éducation et/ou d'alphabétisation des adultes ?	<i>Cocher toutes les réponses appropriées</i>	
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Éducation des adultes Alphabétisation des adultes	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<i>Dans l'affirmative</i> : qui tend à participer davantage : les femmes ? les hommes ?	Éducation des adultes	Alphabétisation des adultes
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<i>En cas d'écarts</i> : des mesures ont-elles été prises pour combler ces différences dans les programmes d'éducation/d'alphabétisation des adultes ? Éducation des adultes Alphabétisation des adultes	<i>Oui</i> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<i>Non</i> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
<p><i>Si des mesures ont été prises, les décrire succinctement et fournir les éléments à l'appui :</i></p> <p>La réponse est sans doute à nuancer. Le questionnaire, en effet, tend à confondre "différences dans la participation aux programmes" et "différences dans les programmes". Il n'y a pas en France de différences en ce qui concerne le droit d'accès aux programmes, qui ne fait aucune distinction entre les hommes et les femmes. S'agissant du taux de participation, il révèle en revanche des écarts : les femmes participant plus que les hommes. Il faudrait d'ailleurs distinguer selon le niveau d'enseignement et de formation et selon les contenus proposés. A noter qu'un certain nombre de mesures législatives et réglementaires ont été prises en vue d'une égalité complète. On peut également signaler une Convention signée en 2006 entre les Ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'emploi, de la justice, des transports, de l'agriculture, de la culture et de la communication visant à l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes, dans le système éducatif. Ceci concerne la participation et non des programmes spécifiques.</p>		

5.11 Ajoutez des informations, explications ou commentaires que vous estimez pertinents afin de clarifier les éventuelles difficultés rencontrées pour répondre aux questions figurant dans les paragraphes 5.8 à 5.10. Insister sur les questions d'égalité d'accès, de participation et de résultats.

6. Qualité : assurance qualité

6.1 Existe-t-il des critères de qualité pour l'éducation et l'alphabétisation des adultes dans les domaines suivants : programmes d'études, supports d'apprentissage, formation des animateurs, méthodes d'enseignement et d'apprentissage et évaluation des résultats ? Dans l'affirmative, préciser lesquels. Depuis quand sont-ils en vigueur ?

Éducation des adultes			
Domaine	Cocher lorsque les critères existent	Indiquer l'année d'introduction des critères de qualité	Préciser les critères de qualité en vigueur
Programmes d'études	<input checked="" type="checkbox"/>		1. Les organismes de formation, qui sont très nombreux, procèdent chacun au suivi de ses programmes et à l'évaluation. 2. Dans le cadre de l'Europe des 27, la France participe au Programme européen pour l'évaluation et la formation tout au long de la vie. Une Agence "Europe-Education-Formation France" (EEFF) a été créée. C'est un établissement public dépendant des instances ministérielles, responsables de l'enseignement supérieur, de l'éducation, de la jeunesse, du travail, de l'emploi, et de la santé. L'Agence a en charge pour la France la mise en œuvre d'un programme intégré regroupant 4 programmes dont "Leonardo Da Vinci" pour l'enseignement et la formation professionnelle initiale et continue et "Gruntvig" pour l'Education des Adultes.
Supports d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>		Voir ci-dessus.
Formation des animateurs	<input checked="" type="checkbox"/>		La formation de formateurs d'adultes est assurée par de nombreux organismes publics ou privés ou associatifs, comme cela avait déjà été mentionné dans l'Enquête préparatoire à CONFINTEA VI. D'une manière générale, les formateurs contribuent au développement des compétences en participant à la conception, à la préparation et à l'animation des actions de formation. Ils évaluent des acquis et réalisent un bilan. Ils participent à l'évaluation des

			dispositifs de formation.
Méthodes d'enseignement/d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>		
Évaluation des résultats d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>		<p>Les acquis d'apprentissage sont définis sous la forme de savoirs, d'aptitudes, et de compétences. La qualification professionnelle est reconnue par l'obtention d'un diplôme classé par niveaux : du niveau V (niveau de base de formation), au niveau I (le niveau le plus élevé). La certification est inscrite dans le Répertoire national des certifications. A noter que chaque spécialité de diplôme (diplôme professionnel délivré par l'Education nationale) est créée par un arrêté qui fixe le référentiel d'activités professionnelles, le référentiel de certification, le règlement d'examen, etc.</p> <p>Il faut ajouter la Reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE) qui se développe en France et qui est un dispositif pour certifier des compétences acquises par l'apprentissage formel, non-formel ou informel.</p>

Alphabétisation des adultes			
Domaine	<i>Cocher lorsque les critères existent</i>	<i>Indiquer l'année d'introduction des critères de qualité</i>	<i>Préciser les critères de qualité en vigueur</i>
Programmes d'études	<input checked="" type="checkbox"/>		<p>Des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme ont été élaborés et sont en cours de mise en œuvre.</p> <p>Pour les personnes en situation d'illettrisme, l'objectif des programmes est de permettre l'acquisition des compétences de base indispensables pour garantir à chacune de ces personnes des conditions favorables à son épanouissement personnel, à l'exercice de la citoyenneté, à son intégration sociale et culturelle et à son insertion professionnelle.</p> <p>En 2010, un dispositif de</p>

			compétences clés a été établi. Par ailleurs, un accord cadre a été signé entre l'Etat, l' ANLCI et l'Agence pour l'emploi" portant sur la sensibilisation à l'illettrisme des conseillers de l'Agence.
Supports d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>		Voir ci-dessus
Formation des animateurs	<input checked="" type="checkbox"/>		Voir ci-dessus
Méthodes d'enseignement/d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>		Voir ci-dessus
Évaluation des résultats d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>		Voir ci-dessus

6.2 Existe-t-il des programmes de formation initiale et continue pour les éducateurs/animateurs en charge de l'éducation et de l'alphabétisation des adultes ? Cocher toutes les réponses appropriées en fonction du prestataire et du programme de formation.

Éducation des adultes				
Prestataire	Formation initiale		Formation continue	
	<i>(cocher si la réponse est positive)</i>	Durée habituelle (en mois)	<i>(cocher si la réponse est positive)</i>	Durée habituelle (en mois)
Institution gouvernementale Université Entreprise privée Organisation non gouvernementale	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Observation générale concernant les 2 colonnes: La fonction de formateurs d'adultes concerne des publics de demandeurs de formation de plus en plus variés : salariés, travailleurs indépendants, personnes sans emploi; jeunes diplômés recherchant une compétence spécialisée. Le formateur d'adultes transmet	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

		des savoirs et fait acquérir les compétences dans le cadre de stages ou de cours individuels ou collectifs. Le niveau Baccalauréat plus 3 années (Bac + 3) est un minimum pour accéder aux métiers de formateurs d'adultes. Un certain nombre d'entre eux sont recrutés à Bac + 5.		

Alphabétisation des adultes				
Prestataire	Formation initiale		Formation continue	
	<i>(cocher si la réponse est positive)</i>	Durée habituelle (en mois)	<i>(cocher si la réponse est positive)</i>	Durée habituelle (en mois)
Institution gouvernementale	<input checked="" type="checkbox"/>	Se rapporter à la réponse précédente	<input checked="" type="checkbox"/>	
Université	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Entreprise privée	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Organisation non gouvernementale	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

6.3 Quelle est la rémunération mensuelle moyenne (en monnaie locale) pour un éducateur/animateur à plein temps chargé des programmes suivants (en fin d'année scolaire 2010) ?		
Programme	Rémunération mensuelle moyenne (si disponible)	Commentaires/source
Éducation des adultes (hors alphabétisation)		Un éducateur d'adulte est un salarié d'un organisme de formation. Sa rémunération va dépendre de sa spécialité, de son niveau de qualification (voir réponse précédente), de son expérience. Elle peut également varier selon les organismes de formation. Elle peut être estimée entre 1500 et 2500 euros et aller jusqu'à 3500 euros pour les responsables ou les consultants en formation.
Alphabétisation des adultes		Se reporter à la réponse précédente

6.4 Le gouvernement a-t-il engagé des initiatives autour des conditions de travail des éducateurs/animateurs/volontaires prenant en charge des adultes ? Cocher si la réponse est positive.	
	<i>Cocher toutes les réponses appropriées</i>
Éducation des adultes	<input type="checkbox"/>
Alphabétisation des adultes	<input type="checkbox"/>

6.5 Les gouvernements nationaux ou infranationaux ont-ils introduit des mécanismes de suivi et d'évaluation (dans l'affirmative, cocher toutes les réponses appropriées) ?		
	Suivi	Évaluation
Éducation des adultes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alphabétisation des adultes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Décrire de manière succincte ces mécanismes et fournir les éléments à l'appui :</i> Aux fonctions de formation et d'animation, vient de plus en plus se greffer une dimension d'accompagnement résultant du développement des moyens de formation à distance et de l'accès aux sources documentaires. De nouveaux dispositifs ont fait leur apparition, comme les ateliers de pédagogie personnalisée qui fonctionnent sur le principe de l'auto-formation accompagnée. Des formateurs jouent essentiellement dans ce dispositif un rôle de soutien méthodologique. Il y a là une évolution du métier qui doit être soulignée.</p>		

6.6 Les gouvernements nationaux ou infranationaux ont-ils commandé des études pour permettre une conception et une mise en œuvre informées des politiques et des programmes depuis 2009 ?

Apprentissage tout au long de la vie Éducation des adultes Alphabétisation des adultes	<i>Cocher toutes les réponses appropriées</i>
	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

Si vous avez coché au moins une réponse, motivez succinctement votre réponse et ajoutez les éléments à l'appui :

1. EDUSCOL (Education nationale) a fait paraître en 2010 un document du réseau des GRETA sur la formation professionnelle des adultes en France.
2. La DARES (Direction d'animation de la recherche, des études et des statistiques) a publié en janvier 2012 un document d'études sur "la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage - guide méthodologique".
3. le Conseil d'orientation pour l'emploi a publié, le 30 novembre 2010, un document sur "illettrisme et emploi" .

6.7 Ajoutez des informations, explications ou commentaires que vous estimez pertinents afin de clarifier les éventuelles difficultés rencontrées pour répondre aux questions de cette section.

En ce qui concerne la lutte contre l'illettrisme, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) réalise chaque année depuis près de 8 ans le forum permanent des pratiques. Il a pour objet d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques en matière de lutte contre l'illettrisme.

7. Suivi de CONFINTEA VI : activités complémentaires

7.1 Indiquer les activités engagées dans le cadre du suivi de CONFINTEA VI et de la mise en œuvre du *Cadre d'action de Belém*.

	<i>Cocher si l'activité a eu lieu</i>
Manifestations de sensibilisation (conférences, forums, etc.)	<input type="checkbox"/>
Campagnes dans les médias	<input type="checkbox"/>
Publications (brochures, prospectus, affiches, etc.)	<input type="checkbox"/>
Création de comités pour rationaliser l'éducation et l'alphabétisation des adultes	<input type="checkbox"/>
Semaine des apprenants adultes/Festival de l'apprentissage	<input type="checkbox"/>
Création de réseaux et/ou de forums d'apprenants	<input type="checkbox"/>
Traduction du <i>Cadre d'action de Belém</i> dans la langue nationale	<input type="checkbox"/>
Présentation du <i>Cadre d'action de Belém</i> au parlement	<input type="checkbox"/>
Élaboration d'un plan de financement	<input type="checkbox"/>
Préparation d'une feuille de route nationale pour la mise en œuvre du <i>Cadre d'action de Belém</i>	<input type="checkbox"/>
Autre (<i>préciser ci-dessous</i>) :	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Différentes informations ont été données sur les résultats de CONFINTEA VI sans qu'il soit néanmoins possible de se rattacher aux différentes rubriques proposées. La déclaration de Belem et le cadre d'action constituent des textes de référence pour la France. On peut citer à titre d'exemple quelques actions qui s'en inspirent et ont été réalisées depuis 2010:</p> <p>1. L'INSEE, l'ANLCI et d'autres partenaires ont réalisé en 2011 une enquête sur l'alphabétisation des adultes en France. Les données ont été recueillies auprès de 10 000 personnes au moyen d'un test d'alphabétisation et de numération.</p> <p>2. La Conférence des présidents d'université a organisé en mars 2011 un colloque sur la formation tout au long de la vie. Ce colloque a mis l'accent sur le renforcement des liens et de la cohérence entre d'une part les universités, les grandes écoles, le Centre national des arts et métiers et d'autre part les entreprises, et les services de l'emploi pour développer une offre performante de formation professionnelle continue.</p> <p>3. la Commission française pour l'UNESCO a poursuivi ses travaux sur la reconnaissance des acquis de l'expérience et a participé aux activités de l'UIL visant à élaborer un cadre international de référence sur cette question. Le document présentant ce cadre est désormais finalisé par l'UIL.</p>	

7.2 Votre pays a-t-il mis au point des innovations depuis 2009 (CONFINTEA VI) pour l'éducation et/ou l'alphabétisation des adultes qui pourraient intéresser d'autres pays ? Dans l'affirmative, les décrire de manière succincte et fournir les éléments à l'appui.

7.3 Ajoutez des informations, explications ou commentaires que vous estimez pertinents afin de clarifier les éventuelles difficultés rencontrées pour répondre aux questions de cette section.

8. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) : activités spécifiques engagées dans ce cadre après l'examen à mi-parcours de la DNUA en 2006

8.1 Quels types d'initiatives/activités de plaidoyer pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes votre pays a-t-il engagées ces cinq dernières années ? Veuillez classer ces activités par fréquence/intensité et en fonction de leurs résultats ou de leur impact.

	Fréquence				Résultats			
	Très fréquent	Fréquent	Assez rare	Jamais	Excellent s	Bons	Moyens	Pas de résultats
Manifestations de sensibilisation (conférences, forums, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Campagnes dans les médias	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Publications (brochures, prospectus, affiches, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
<p><i>Autre (préciser ci-dessous) :</i></p> <p>C'est l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme qui est au premier chef chargée de ces campagnes de sensibilisation. Elle organise notamment le Forum permanent des pratiques déjà cité en 6.7.</p> <p>Un ouvrage intitulé "Lutter ensemble contre l'illettrisme" a été publié en 2008 par l'ANLCI ; il propose un panorama des bonnes pratiques identifiées dans le cadre du Forum permanent ; il offre aussi de nombreux témoignages.</p> <p>S'agissant des médias, une émission sur France 2 a eu lieu récemment (28/4/2012) consacrée à la lutte contre l'illettrisme.</p> <p>L'ANLCI avec une cinquantaine de ses partenaires a l'intention de conduire une démarche visant à ce que la lutte contre l'illettrisme devienne grande cause nationale 2013.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8.2 La DNUA a-t-elle donné lieu à des initiatives/activités spécifiques pour aider		<i>Oui</i>	<i>Non</i>
... les femmes et les filles ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Dans l'affirmative, décrire ces initiatives/activités de manière succincte et fournir les éléments à l'appui :</i>			
... d'autres groupes exclus/sous-représentés/défavorisés ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Dans l'affirmative, les décrire de manière succincte et fournir les éléments à l'appui :</i> Les activités déjà engagées se sont poursuivies et développées au cours de la période.			

8.3 Comment qualifieriez-vous l'impact de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation par rapport à vos efforts de sensibilisation en faveur de l'alphabétisation ?			
La DNUA a été extrêmement utile <input type="checkbox"/>	La DNUA a été très utile <input checked="" type="checkbox"/>	La DNUA n'a eu qu'une utilité relative <input type="checkbox"/>	La DNUA n'a eu aucune utilité <input type="checkbox"/>
<i>Pour toute réponse autre que « La DNUA n'a eu aucune utilité », analyser succinctement les initiatives de sensibilisation, quel que soit leur degré de réussite, en donnant des exemples :</i> Plusieurs activités de caractère européen ainsi qu' au niveau international avec des pays francophones ont été initiées et mises en œuvre entre l'UNESCO (UIL), l'ANLCI et la Commission française pour l'UNESCO.			

8.4 Les politiques d'alphabétisation ont-elles évolué dans votre pays depuis cinq ans ?		<i>Oui</i>	<i>Non</i>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Dans l'affirmative, préciser ces changements et donner des éléments à l'appui :</i> Sous l'impulsion de l'ANLCI, les dispositifs de lutte contre l'illettrisme ont connu d'importantes avancées depuis 10 ans. Au cours des dernières années, on a pu constater que l'illettrisme constituait un frein considérable à l'emploi et qu'il est de plus un handicap du fait des évolutions technologiques et organisationnelles dans les entreprises et les administrations. Dans ce contexte, la loi du 24/11/2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie énonce que "la formation professionnelle vise à permettre d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences qui développent et complètent le socle commun et favorisent l'évolution professionnelle".			

8.5 Vos cibles d'alphabétisation ont-elles changé depuis cinq ans ?	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Dans l'affirmative, donner une explication succincte :</i> Voir réponse à 8.4</p>		

8.6 Quels sont les besoins actuels de renforcement des capacités de votre pays pour l'alphabétisation et quels sont les obstacles et les difficultés rencontrés ?
<p>Dans son rapport du 30/11/2010 sur "l'illettrisme et l'emploi", le Conseil d'orientation pour l'emploi a estimé qu'il était nécessaire d'amplifier les dispositifs de lutte contre l'illettrisme pour faire de cette lutte une grande cause nationale. L'idée progresse. En novembre 2011, l'ANLCI a réuni à Lyon plus de 50 organisations nationales qu'elle a fédérées pour faire de l'illettrisme la grande cause nationale 2012.</p>

8.7 Quelles sont les principales difficultés en matière de planification et mise en œuvre, administration et suivi-évaluation de vos programmes d'alphabétisation ?

8.8 Existe-t-il d'autres obstacles ou difficultés de poids freinant l'augmentation des efforts d'alphabétisation ? Quels domaines, évoqués ici ou d'autres, nécessiteraient de nouvelles recherches ?

8.9 Pensez-vous que les efforts nécessaires consentis pour l'alphabétisation perdureront au-delà de 2013 ? Quelles sont les mesures envisagées par votre gouvernement à cet égard ?